



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui sera tenue à 19h30, le mardi 2 juillet 2024, à la salle du Conseil, située au 772, rue principale, à La Présentation, le Conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant du bâtiment résidentiel sis au 789, rang Salvail Sud.

La demande concerne la marge de recul avant du bâtiment principal sis au 789, rang Salvail Sud (lot 4 816 032). Le bâtiment principal existant est implanté à une distance de 9,79 mètres de l'emprise du chemin public. La grille de spécification de la zone A-303, constituant l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81, spécifie que la marge de recul avant minimale doit être de 10 mètres. La demande vise donc à régulariser l'implantation du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 9,79 mètres, comme illustré sur l'extrait du certificat de localisation suivant :



Extrait du Plan de localisation : préparé par Richard Dion, Arpenteur - 3 juillet 2014

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la consultation publique qui sera tenue lors de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2024, à compter de 19h30 heures au Bureau municipal (772, rue Principale, La Présentation, Qc, J0H 1B0).

DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 14 JUIN 2024

Julie Roy
Greffière-trésorière adjointe